



Ville de Dreux

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

### Délibération N° 106/2023

#### Compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles

824

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	13

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Etaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER DAUTREME, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Philippe VISERY.

#### Étaient excusés :

Carine GENTIL, Caroline VABRE, Sophie WILLEMIN, Nadine CHOLIN donne pouvoir à Isabelle ANTORE, Régine-Françoise MAILLET donne pouvoir à Josette MARTIN, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN donne pouvoir à Valérie VERDIER-DAUTREME.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

#### **Exposé :**

Par délibération n°197/2020 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer à la commission permanente du C.C.A.S. de Dreux un certain nombre de compétences dans les domaines de l'Aide Légale et de l'Aide Facultative.

Il m'appartient aujourd'hui, de vous rendre compte des décisions qui ont été prises lors des commissions permanentes réunies sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 30 novembre 2023 :

**AIDE FACULTATIVE**

Nature d'aide	Dossiers accordés	Dossiers refusés/ajournés	Montants accordés	Montants réels épicerie sociale accordés
EPIKERIE SOCIALE	23	8	269,60 €	2 696 €
EPIKERIE SOCIALE SF	31	2	442,40 €	4 424 €
SECOURS ASSURANCE	0	0	0 €	
SECOURS FINANCIER DIVERS	0	4	0 €	
SECOURS ENERGIE	1	1	67,00	
SECOURS LOYER	1	2	100,00 €	
SECOURS TRANSPORT	0	0		
<b>Total pour Commission permanente</b>	<b>56</b>	<b>17</b>	<b>879,00 €</b>	<b>7 120 €</b>

**AIDE LEGALE** : Période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 30 novembre 2023 :

La commission permanente a émis un avis favorable sur :

- ✓ 3 placements pour Personnes Handicapées

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

**Prend acte** du compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente,

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président  
Du Centre Communal d'Action Sociale



Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le  
et affichage le 18/12/2023